dent du Conseil fera samedi à la Chambre.

Les représentants du mouvement syndical se sont retirés en marquant leur satisfaction et en renouvelant leur confiance au gouvernement. M. Jouhaux avait auparavant donné lecture de la déclaration qu'il devait faire au micro des postes d'Etat à 21 h. 30.

D'autre part, il convient de préciser qu'il n'y aura pas samedi matin, de grève du lait à Paris, que le mouvement grévisté est entièrement sous le contrôle de la C.G.T. et que des conversations se tiennent pour permettre un règlement du conflit dans les délais les plus rapides.

Une allocution par T.S.F. de M. Jouhaux

Paris, 5 juin. — M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la Confédération générale du travail, a fait vendredi soir, à 21 h. 30, une déclaration qui a été radiodiffusée et dont voici les principaux passages :

« En premier lieu, la Confédération générale du travail affirme hautement le caractère strictement revendicatif et corporatif du mouvement qui se poursuit. La nature des revendications qui sont : le rajustement des salaires, la semaine de 40 heures, mesure qui doit être votée par le Parlement et immédiatement, la suppression des heures supplémentaires, l'octroi de congés payés, la garantie de conditions d'hygiène, la reconnaissance concrète du droit syndical, dans le cadre de conventions collectives de travail, atteste qu'à aucun moment les grèves n'ont eu un caractère politique.

« La Confédération générale du travail invite de la manière la plus urgente, ses fédérations, ses syndicats, et plus généralement les dirigeants des grèves en cours, à agir en vue de conserver au mouvement, son caractère.

« Notamment, le ravitaillement fondamental de la population doit être assuré, ainsi que les services de santé et de sécurité.

« Par ailleurs, la Commission administrative de la Confédération générale du Travail, ayant marqué fortement le caractère revendicatif des grèves, déclare que la durée des conflits ne dépend que de la classe patronale. Il depend, en effet, de celle-ci que la signature d'accords entre ouvriers et patrons mette fin aux grèves présentes.

« La Confédération générale du travail fait appel au gouvernement, avec lequel elle collabore, pour qu'il prenne d'extrême urgence, des mesures propres à hâter la solution du conflit ; aux ouvriers, pour qu'ils maintiennent leur mouvement dans la discipline, dans la fidélité aux engagements pris et dans l'ordre public indispensable au succès de leurs revendications. »

Le mouvement de grève s'est étendu considérablement à Roubaix, où une quarantaine d'usines sont maintenant fermées

Il y a 10.000 grévistes ou ouvriers en lock-out

Il y a maintenant, à Roubaix, une quarantaine d'établissements industriels où le travail a cessé.

Le nombre des grévistes et ouvriers lock-outés qui était de deux mille environ jeudi, premier jour de grève, atteint dix mille, vendredi.

Au total, on comptait, à la fin de la journée, trente-cinq tissages, filatures, teintureries, etc... et trois établissements métallurgiques. Le personnel a fait la grève « sur le tas ».

Par ailleurs, la direction de deux établissements textiles et deux établissements métallurgiques a décidé le lock-out.

Telle est, brièvement résumée, la situation actuelle du mouvement de grève à Roubaix, mouvement qui se poursuit dans un calme parfait et dont la tactique est directement empruntée à celle qui a cours dans la région parisienne : occupation des usines et utilisation des loisirs de mille et une manières. C'est ainsi que dans certains établissements, des ouvriers sont entrés avec des instruments de musique et forment des orchestres improvisés. Cependant, la danse sera moins en faveur que partout ailleurs, car, très rarement, le personnel féminin a été admis à demeurer dans les ateliers.

Des rumeurs pessimistes ont circulé dans le public au sujet des services des tramways et de la distribution du gaz et de l'électricité. Nous sommes en mesure de déclarer que, pour l'heure, elles sont exagérées et même inexactes, ainsi qu'on le lira plus loin.

Quant à la solution du conflit, en ce qui concerne Roubaix-Tourcoing, il appert à la lecture du communiqué de la Commission intersyndicale de l'industrie textile inséré plus bas, que ce n'est pas ici qu'elle sera trouvée. Elle est du ressort du Gouvernement.

Les usines occupées

Voici la liste des établissements industriels occupés par les ouvriers qui ont fait la grève sur le tas et manifesté l'intention de ne point sortir de l'usine, où ils prennent leurs repas, ravitaillés du dehors par leurs femmes ou leurs amis et où ils ont aménagé des couchettes, veille que veille :

Tissage Demarcq frères, 1, Quai du Sartel (116 ouvriers); Société Albert Masurel et Cie, 63, rue Jacquard, filature de coton (200 ouvriers); Les fils d'Alfred Motte, filature, rue Heilman (500 ouvriers); H. Lequr, retorderie, 21, rue de Lorraine (100 ouvriers); Emile Toulemonde et fils, filature, rue Olivier-de-Serres (200 ouvriers); J. Cabaye-Tiberghien, blanchiment de laines, 171, boulevard de Mulhouse (28 ouvriers); Teinturerie du Beau-Chêne, rue Voltaire (30 ouvriers); Van de Steene et Gobel, constructions mécaniques, 42 bis, rue Saint-Antoine (21 ouvriers); J. et A. Duber, apprêteurs, 90, rue du Bois (90 ouvriers); J. et L. Dubar et fils, teinturerie-apprêts, 86, rue du Fresnoy (300 ouvriers); Filature de Beaumont, rue de Beaumont (110 ouvriers); Emile Roussel et fils, teinturerie-apprêts, 144, rue de l'Epeule (200 ouvriers); Jean Bauwens, bonneterie, 23, rue des Fondeurs (150 ouvriers); Emile Roussel et Desrousseaux, teinturerie-apprêt, 48, rue Watt (170 ouvriers); Eugène Lecomte, apprêt, 64, rue Watt (33 ouvriers); François Roussel père et fils, filature et tissage, 139, rue des Arts (690 ouvriers); A. Perque, nickelage, 4 bis, rue d'Epinal (20 ouvriers); Lemaire et Dilies, 34-36, rue des Filatures (400 ouvriers); Lemaire et Dilies, apprêts, rue de la Mackellerie et tissage, rue Boucher-de-Perthes (762 ouvriers); Hannart, Motte et Marquette, 163, boulevard d'Armentières (260 ouvriers); Etablissements Motte et Blanchot, fil de coton, 6, rue de Babylone (300 ouvriers); Liénard, teinturerie, 48-50, rue de Lannes (45 ouvriers); Les fils d'Alfred Motte, rue Molière (170 ouvriers); Société anonyme de filature, 28, rue du Curoir (284 ouvriers); Burel et Cie, teinturerie textile, 182, boulevard de Fourmies (206 ouvriers); Stubbe et Cie, plutrerie sur laines, 72, rue de l'Industrie (60 ouvriers); L. Bonte, tissage, 311, Grande-Rue (95 ouvriers).

Les établissements Henri Boulangé et frères, draperie, rue Morace-Vernet, qui, on le sait, ont inauguré le mouvement et avaient repris le travail se sont finalement mis en grève.

Signalons un léger incident aux établissements Dubar, rue du Fresnoy, où les ouvriers pour être sûrs qu'aucun d'eux ne sortirait, avaient cadenassé la porte, ce qui gêna quelque peu le personnel des employés de bureau. A leur sortie. Enfin, aux établissements Motte et Blanchot, la porte fut forcée, pour entrer dans l'établissement, par des ouvriers étrangers à l'usine.

Les établissements où le lock-out a été déclaré

Voici les établissements où le lock-out fut déclaré, la direction n'ayant pas fait reprendre le travail, vendredi: Léon Olivier, fonderie et bonneterie, 10, rue de Constantine (105 ouvriers); A. Lepoutre, bonneterie, rue St-Antoine (310 ouvriers); fonderie Barbe, 95, rue du Luxembourg (40 ouvriers); établissements Lepoutre, rue Kellerman (1.000 ouvriers).

Un atelier cesse la grève

Aux établissements Paul Liagre, fabrique de cuisinières, 211, rue de Lannoy, les 100 ouvriers cessèrent le travail, le matin, pour le reprendre, l'après-midi, ayant obtenu 15 % d'augmentation et 8 jours de congé annuel payés.

La Commission intersyndicale patronale de l'industrie textile définit sa position

Voici le communiqué de la Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing:

La Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, toutes corporations représentées, et réunie le 5 juin 1936, a pris connaissance du rapport de son secrétaire général sur les grèves qui ont éclaté à Roubaix-Tourcoing ces jours derniers, et sur les entrevues qui ont eu lieu.

La Commission intersyndicale croit de son devoir d'attirer l'attention des ouvriers sur ce que les mouvements actuels ne pourront pas modifier les conditions de travail et de salaires en vigueur. D'autre part, les ouvriers savent que les salaires payés à Roubaix-Tourcoing sont supérieurs à ceux payés dans tous les autres centres textiles français.

La Commission intersyndicale a pris connaissance des cahiers de revendications qui ont été dressés par les ouvriers qui se sont mis en grève; ces revendications se résument en une augmentation générale des salaires de 25 %, la semaine de 40 heures avec salaire de 48 heures, des congés payés, etc.

La Commission intersyndicale, à l'unanimité, déclare qu'aucune augmentation des salaires ne sera accordée et que les patrons de Roubaix-Tourcoing ne prendront, en aucun cas, l'initiative de réduire la durée du travail et d'accorder des congés payés.

Cependant, la Commission intersyndicale charge son secrétaire général de se tenir en contact avec les délégations ouvrières et leurs organisations, chaque fois que celles-ci solliciteront des entrevues au cours desquelles toutes les explications nécessaires leur seront données sur ce qui précède.

La plupart des revendications ouvrières sont d'ordre législatif, déclare le groupement patronal interprofessionnel

Le groupement patronal interprofessionnel nous communique:

Le Comité de direction du groupement patronal interprofessionnel de la région de Roubaix-Tourcoing représentant 1.600 employeurs, occupant 50.000 ouvriers, s'est réuni le vendredi 5 juin 1936, à 16 h., à son siège social, 19, rue Pauvrée, et a écouté l'exposé de son président sur la situation actuelle créée par les grèves et les occupations d'usines.

Le Comité de direction appelle l'attention des ouvriers sur la gravité de la situation qu'ils créent alors que les industriels français ne peuvent exporter que très difficilement par suite des prix de revient trop élevés. Des variations en hausse de prix entraîneraient inévitablement une accentuation du chômage.

Le Comité tient à faire remarquer que, depuis la dernière réadaptation des salaires (janvier 1932) le coefficient du coût de la vie est tombé de 6,49 à 5,79, soit une baisse de 11 %.

Après lecture des revendications, le Comité a noté que la plupart d'entre elles sont d'ordre législatif et que la solution lui échappe de ce fait.

En ce qui concerne les demandes d'augmentation générale de salaires, le Comité, à l'unanimité, déclare qu'elles ne sauraient être prises en considération.

Toutefois, le Comité de direction charge son secrétaire général de rester en contact permanent avec les délégations ouvrières et leurs organisations.

(Mond. Photo-Presse.)

M. LÉON BLUM AU MILIEU DES JOURNALISTES.

Le syndicat ouvrier de la métallurgie a eu une entrevue avec le secrétaire de la Chambre patronale

Le syndicat ouvrier de la métallurgie nous communique:

Le secrétaire de la métallurgie, M. G. D'hont a été reçu, accompagné d'une délégation ouvrière par M. Wiart, secrétaire de la Chambre syndicale métallurgiste de Roubaix et environs, à 11 h. Cette entrevue a pris fin à 14 h. 10.

Au cours de cette entrevue, fut examinée la situation des ateliers actuellement occupés par le personnel ainsi que les revendications déposées par les ouvriers restés au travail. Les maisons de construction en grève sont: Ryo-Catteau, Berthe, Vandestienne, Cabay, Liagre, Poulon.

Les autres ateliers de construction qui ont déposé des revendications sont informés que l'examen continuera au cours de la semaine prochaine et que les avantages qui seront consentis s'appliqueront à tous et à la même date.

Dimanche à 10 h., réunion des commissions syndicales des syndicats adhérents à l'Union locale, salle B, Bourse du Travail.

La cessation de l'exploitation des mines de Lens n'entraînera pas la privation du gaz à Roubaix-Tourcoing

La distribution de l'électricité fonctionne normalement

Une information lancée dans la journée d'hier a jeté quelque trouble dans l'esprit de nos concitoyens. En effet, cette information lisait le sort de l'alimentation en gaz de Roubaix-Tourcoing — et aussi de Lille — à la cessation de l'exploitation des mines de Lens.

Il est exact, ainsi qu'on le lira par ailleurs, que le travail est arrêté dans toutes les fosses des mines de Lens, dont les cokeries fournissent le gaz à Roubaix-Tourcoing. Mais il ne faut pas s'émouvoir outre mesure car, ainsi que nous l'a déclaré une personne autorisée:

— Le gouvernement a manifesté sa volonté que les services publics ne fussent pas atteints et, de plus, Roubaix et Tourcoing sont, en outre, alimentés en gaz par les mines de Courrières, de Dourges et de Rancourt, où l'exploitation se poursuit et qui suppléeront sans peine à la défaillance de Lens.

Par ailleurs, les services des tramways, interrogés par nous, nous ont déclaré qu'il n'était pas question d'arrêter leur exploitation et les services de la Centrale électrique de Comines, qui distribue le courant sur nos places, nous ont signalé qu'aucun mouvement de grève n'était en préparation chez eux.

A CROIX

1.700 ouvriers ont arrêté le travail

Nous avons annoncé que 100 ouvriers de la F.A.C.E.N. se sont mis en grève jeudi.

Vendredi, les établissements suivants ont été atteints par le même mouvement : Peignage Holden, rue Holden (950 ouvriers); Seynaeve-Dubocage raccords en fer, rue du Creuset (240); Bonvarlet, fonderie de cuivre, rue de l'Avenir (30); Mehuys, conserves, rue Verte (100); Auguste Cocheteux, bonneterie, boulevard Emile-Zola (80); Louis Cocheteux, teinturerie, rue des Ogiers (200).

Le personnel a occupé ces usines. Aucun incident ne s'est produit.

Pour les grévistes

Vendredi, l'administration municipale, en présence de l'extension de la grève, a décidé de venir en aide aux grévistes et à leurs familles par la distribution d'aliments. Les inscriptions seront reçues dimanche 7 juin, de 9 à 12 h., au Foyer de l'Hôtel de Ville. Se munir du livret de famille.

A WASQUEHAL

Le mouvement s'est presque généralisé

Commencée jeudi matin à la Compagnie internationale des machines agricoles de Croix-Wasquehal, qui occupe 1.500 ouvriers et employés, le mouvement de grève s'est presque généralisé à Wasquehal.

Jeudi après-midi, les employés et ouvriers de la société « Ecla », rue Pasteur, décidèrent de faire la grève des bras croisés en occupant l'usine.

Vendredi matin, vers 6 h., le personnel du dépôt des Laiteries modernes de la rue Voltaire, comprenant 45 ouvrières, prit la même décision.

A 10 h. 15, les 30 ouvriers de la tannerie Dupire, rue du Molinel, cessèrent le travail et occupèrent l'usine. Peu après, vers 11 h., 600 ouvriers de la Filature du Nord, rue Pasteur, arrêtèrent le travail. A midi, les délégués autorisèrent les femmes et jeunes filles à se rendre chez elles pour prendre leur repas et ramener ensuite des victuailles à l'usine.

Ils réclament une augmentation de salaire de 35 %.

A midi, 355 ouvriers et ouvrières des établissements Hannart frères et Motte et Marquette réunis, rue de Fiers, cessèrent le travail en demandant aussi une augmentation nette de salaire de 30 %.

A l'usine de Saint-Gobain, rue Michelet, les 380 ouvriers se sont mis en grève. Ils sollicitent une augmentation de 30 %.

D'autre part, les équipes d'ouvriers du chantier du nouveau groupe scolaire de Wasquehal-Centre, ont cessé le travail, à l'exception de l'équipe des électriciens.

Vendredi dans la soirée, on ne comptait que deux ou trois usines de moyenne importance dont les ouvriers ne s'étaient pas mis en grève et l'on apprenait aussi que tous les ouvriers du dépôt des Laiteries modernes avaient décidé de reprendre le travail, une augmentation de salaire de 10 % leur ayant été accordée.

A WATTRELOS

2.155 ouvriers et employés se sont mis en grève vendredi

Le mouvement de grève a gagné, vendredi matin, les établissements Leclercq-Dupire où 1.550 ouvriers (260 pour l'apprêt, 400 pour la filature, 890 pour le tissage) ont cessé le travail. Les cent vingt employés qu'occupe l'usine sont aussi en grève.

Le mouvement s'est déclenché vers 8 h. 30 du matin à l'apprêt, puis a gagné vers 9 h. 30, les autres sections.

Les femmes purent sortir de l'usine, ainsi que les hommes âgés. Neuf cents à mille ouvriers occuperaient l'intérieur de l'établissement dont les issues sont gardées par des groupes de grévistes.

Les ouvriers réclament : 15 % d'augmentation; 15 jours de congé payé; la semaine de 40 heures; travaux de nuit et du dimanche majorés de 100 %; suppression de la réduction de 20 % faite aux frontaliers. Une entrevue a eu lieu entre les délégués des syndicats et la direction qui étudie les revendications présentées.

— Aux établissements Kuhlmann, rue Leuridan-Noolain, dans les différentes équipes qui comprennent 440 ouvriers, dont 30 employés, le travail a cessé partout, dans la matinée de vendredi.

Les ouvriers demandent une augmentation de 35 %; 8 jours de congé payé pour les ouvriers ayant un an de présence dans l'usine; suppression des heures supplémentaires; des amendes et de la réduction de 14 % faite aux frontaliers.

— Quarante-cinq ouvriers de la confiserie Stella, 2, rue Boileldieu, à Wattrelos, ont suivi le mouvement et se sont enfermés dans les locaux de la maison. Ils réclament une augmentation de 25 %.

DANS LE CANTON DE LANNOY, LA GRÈVE EST PRESQUE GÉNÉRALE

La grève est presque générale dans le canton de Lannoy. Les ouvriers de la plupart des usines ont cessé le travail soit le matin, soit l'après-midi de vendredi.

Les revendications sont sensiblement les mêmes qu'à Roubaix. Pourtant, certains délégués ont exposé un point de leur programme qui jusqu'ici n'était pas apparu: le paiement des salaires pendant les jours de grève.

A Lannoy

On signale l'occupation par les soixante ouvriers, de l'usine Deffrennes-Duplouis frères, tissage, rue des Remparts.

Aux établissements Parent, manufacture de tapis et de couvre-lits, rue St-Jacques, les 252 ouvriers avaient repris normalement leur travail vendredi matin.

Pour prévenir l'occupation des ateliers la direction décida, à midi, de fermer l'usine. Aussi, à 14 h., les ouvriers trouvèrent portes closes. La grève fut donc décidée, mais les ouvriers rentrèrent chez eux.

La direction des établissements Parent s'est déclarée solidaire des établissements affiliés à la Commission intersyndicale de l'industrie textile et s'en remet à cet organisme du soin de régler le conflit.

Vendredi soir, vers 19 h., la direction des établissements Ferdinand Leborgne, tissage, rue du Château, a affiché un avis avertissant les ouvriers que, par suite de l'arrivage difficile des matières, l'usine est obligée de fermer ses portes.

A Lys-lez-Lannoy

On signale l'occupation des usines suivantes: Alfred Agache, tissage, rue de Lannoy (200 ouvriers); Manufacture française des tapis et couvertures, rue Catinat (200 ouvriers); Lepers-Delespaul, teinturerie et tissage, avenue Jean-Jaurès (400 ouvriers); Tannerie Poulet, rue Jeanne d'Arc (220 ouvriers); Zecchini, rue de Mulhouse, tissage, filature et teinturerie (300 ouvriers).

A Hem

Les 350 ouvriers de l'usine Gabert ont continué vendredi leur grève des bras croisés.

Le mouvement s'est étendu vendredi aux établissements suivants: Declercq frères, rue de Lille, teinturerie (80 ouvriers); Desurmont et fils, tissage, rue Jules-Guesde (110 ouvriers); Henri Duprez, rue de la Gare, tissage de toiles (130 ouvriers).

Chez Bettremieux-Quint, fabrique de couvertures et de wassingues, rue des Briqueteries, occupant environ 120 ouvriers, la direction, vers 13 h. 15, avait fait apposer sur la porte une affiche annonçant que, faute de moyens de transport, le travail ne pouvait être repris.

Des ouvriers qui prennent leur repas à proximité de l'usine, demandèrent à rentrer pour retirer leurs effets. Mais une fois dans l'usine, les ouvriers ne consentirent plus à en sortir, et leurs camarades restés dans la rue, forcèrent la porte d'entrée.

Enfin, à « Nord-Vélos », rue de Lille, trente-cinq ouvriers métallurgistes ont occupé l'atelier. Ils réclament 30 % d'augmentation, et 50 % d'augmentation pour les jeunes. De plus, ils demandent que les journées de grève soient payées.

Vendredi après-midi, un groupe de grévistes s'est présenté à la Mairie exigeant d'être ravitaillés aux frais de la ville.

Le maire exposa aux manifestants que les règlements administratifs le laissait au dépourvu et que l'état des finances de la commune ne lui permettait pas d'envisager une telle mesure.

Devant l'attitude des manifestants, le maire en référa aussitôt par téléphone à la Préfecture. Il lui fallut discuter longuement avec les grévistes avant qu'ils consentissent à quitter la mairie.

A Leers

Au tissage Saint frères, rue de Roubaix, au Trieu de Carihem, à la rentrée de l'équipe de l'après-midi, les revendications analogues à celles des autres usines, ont été présentées à la direction. 237 ouvriers occupent les établissements en attendant que satisfaction leur soit donnée.

A TOURCOING

Cinq nouvelles usines atteintes par le mouvement

Au cours de la journée de vendredi, cinq nouvelles usines ont été atteintes par le mouvement de grève. Ce sont: la bonneterie P. et J. Malard, rue des Bonnets, qui est occupée par les 60 ouvriers; le tissage Catteau-Lorthiois, chaussée Berthelot, où 66 tisserands ont suivi le mot d'ordre donné par les meneurs; la filature de coton Bernard-Dewavrin, qui occupe environ 250 ouvriers et ouvrières, dont une proportion de soixante pour cent de frontaliers. Seul le personnel masculin occupe l'usine.

A la filature de l'Epidème, 32 ouvriers de la filature occupent l'usine.

A l'usine « Le Cardé », rue de Gand, le personnel occupe aussi l'établissement. Dans cette dernière firme, sur 128 ouvriers on compte 52 frontaliers qui participent au mouvement.

Les occupants sont ravitaillés par leurs familles. Le calme est général.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Vendredi, les ouvriers et ouvrières au nombre de 180 environ, des établissements Mullies frères, tissage, rue Moreau, au Pont-de-Marcq, sont entrés dans l'usine le matin à 7 h. mais ont refusé de se mettre au travail.

Un cahier de revendications, comprenant notamment une demande d'augmentation de 25 % et huit jours de congé payé, fut remis aussitôt à la direction. Depuis ce moment, le personnel occupe l'usine.

Dans les établissements signalés hier, la grève des bras croisés continue et le personnel masculin y a passé la nuit, sans incident.

D'autre part, un cinquantaine d'ouvriers de l'entreprise Rateau travaillant sur le vaste chantier du Bulscon, à proximité du Pont-de-Dunkerque, ont cessé le travail.

A MARQUETTE. — Les ouvriers et ouvrières, au nombre de 400 environ, de la papeterie Clabeau et de l'usine métallurgique Descville, se sont mis en grève hier. On ne signale aucun incident tant à Marcq qu'à Marquette.

A RONCQ

Vendredi matin, le travail a cessé dans le tissage de MM. Pierre et Paul Delahousse et fils, rue de Bousbecque, où sont occupés 70 ouvriers environ, dont une quarantaine de femmes et une vingtaine d'ouvriers belges.

Ces derniers réclamaient une augmentation de salaires de 20 %. Le reste du personnel n'a pas fixé encore la mesure dans laquelle il désirait une augmentation.

La semaine de 40 heures et le congé annuel payé font aussi partie des revendications qu'a reçues la direction de l'usine.

Une partie du personnel ayant quitté l'établissement au début de l'après-midi pour aller au ravitaillement, trouva porte close à son retour.

Afin d'éviter des incidents, M. Desrumaux, commissaire de police, mis au courant du fait, alla engager les patrons à permettre aux ouvriers sortis d'aller rejoindre leurs camarades à l'intérieur. Ce qui fut fait.

Dans l'après-midi, M. Gilbert Declercq, député-maire d'Halluin, a rendu visite aux grévistes.

Ceux-ci ont été ravitaillés par les soins du syndicat unitaire de la commune et ont passé la nuit dans l'usine, à l'exception du personnel féminin.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais

Comme il fallait s'y attendre, le mouvement de grève a pris, dans la journée de vendredi, une plus large extension dans les usines des diverses branches de l'industrie régionale.

Dans l'ensemble, les occupations d'usines se sont faites dans le calme.

A LILLE

Les Lillois sont directement touchés par la grève du personnel de l'entreprise Colin, concessionnaire de l'enlèvement des ordures ménagères, dont les 175 ouvriers ont cessé le travail après avoir arboré un drapeau rouge à la porte du dépôt de matériel.

Au cours de l'après-midi, on a constaté que le nombre des usines des maisons de commerce touchées par le mouvement de grève s'étendait de plus en plus.

A l'heure de la cessation du travail des établissements Monoprix, des individus du parti communiste prirent position des grilles de l'établissement et interdirent la sortie du personnel.

A Saint-André, presque toutes les usines sont touchées par la grève.

A Pérenchies, les 1.600 ouvriers des Etablissements Agache se sont mis en grève vendredi matin et l'occupation de l'usine s'est effectuée aussitôt. Le cahier de revendications demande notamment une augmentation de 40 % des salaires.

Les maires de l'agglomération lilloise et les représentants des organisations ouvrières se sont réunis hier à l'Hôtel de Ville de Lille

Une réunion des maires des communes de l'agglomération lilloise et des représentants des organisations ouvrières s'est tenue vendredi à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Charles Saint-Venant, adjoint au maire.

L'assemblée a été unanime à décider que les communes doivent aider au ravitaillement des ouvriers demeurés dans les usines.

Elle a décidé de demander au Gouvernement et au département de participer dans les dépenses.

Elle a fixé au lundi 8 juin, à 15 h. la réunion qui sera appelée à prendre les décisions définitives touchant les points réservés, soulignant que les communes devront, en attendant, continuer à aider comme elles l'ont fait jusqu'à présent, au ravitaillement des ouvriers grévistes demeurés dans les usines sises sur leur territoire.

Une lettre du président de la Chambre de commerce de Lille au président du Conseil

Voici les principaux passages d'une lettre adressée par M. Pierre Thiriez, président de la Chambre de commerce de Lille, au Président du Conseil :

Les occupations d'usines par les ouvriers s'étendent dans le Nord avec une extrême rapidité.

Les ouvriers apparaissent comme les instruments d'une manœuvre préméditée en vue de créer dans le pays une ère révolutionnaire de discorde et de trouble qui ne peut qu'accroître le désarroi de la crise économique en désorganisant l'activité normale du pays.

Dès mercredi dernier, le bureau de la Chambre de commerce de Lille a estimé de son devoir de faire une démarche auprès du préfet du Nord en le priant d'attirer l'attention du gouvernement sur la gravité de cette attitude illégale qui constitue une violation flagrante du domicile privé et risque de devenir génératrice de désordres et de violences.

La Chambre de commerce de Lille m'a chargé d'intervenir directement auprès de vous pour vous demander de prendre d'urgence les mesures nécessaires en vue d'assurer la liberté du travail tant aux ouvriers qu'aux industriels.

Vous estimerez en effet, que les chefs d'entreprises ne peuvent valablement discuter des revendications présentées sous la contrainte et dont le caractère improvisé et excessif est manifeste.

Je suis assuré, Monsieur le Président du Conseil, qu'il vous conviendra d'examiner cette situation angoissante avec la volonté d'y mettre fin et je vous prie d'agréer.....

M. le Préfet du Nord a reçu une délégation des Syndicats libres

M. Fernand Carles, préfet du Nord, a reçu vendredi une importante délégation des Syndicats libres du Nord, composée de MM. Charlemagne Broutin, Ch. Moreau, H. Lagache, Mlles Vion et Engster (Lille); MM. Decornet (Roubaix-Tourcoing), Myngers et Parmentier (Halluin), à laquelle s'étaient joints les délégués des syndicats lillois de la métallurgie, du textile, etc...

Au nom des divers comités régionaux (textile, métallurgie, employés, habillement, etc...), les délégués remirent au préfet des cahiers de desidera d'ordre professionnel. Ces desiderata portent sur la semaine de 40 heures avec maintien de salaires vitaux adaptés aux variations du coût de la vie, les congés payés, la réglementation et l'amélioration des conditions de travail par des contrats collectifs.

Au sujet du mouvement actuel, ils souhaitèrent vivement qu'une prompte intervention des Pouvoirs publics amène un accord effectif entre les organisations patronales et ouvrières.

Le préfet a déclaré qu'il examinerait attentivement les desiderata remis par les délégués et que ses efforts tendraient à la recherche d'une solution équitable pour les parties en conflit.

Un incident à Loos

Dans une importante firme textile de Loos, qui compte 5.000 ouvriers, un mouvement s'est dessiné à la fin de la matinée. La direction décida de fermer ses portes à 16 h. 15 et fit connaître aux ouvriers que le travail cessait à cette heure.

La majeure partie des ouvriers quitta les ateliers dans le calme.

Peu après arrivait un contingent de manifestants dirigés par deux militants du parti communiste. L'un d'eux haranguа les manifestants qui, entraînés, se répandirent dans les rues bordant les usines et allèrent à l'assaut d'une des portes qui fut enfoncée.

Les manifestants organisèrent alors l'occupation de l'usine.

La région de Valenciennes compte 25.000 grévistes

Vendredi matin, on comptait 25.000 grévistes dans l'arrondissement de Valenciennes.

Au premier poste, les 3.000 ouvriers de l'usine d'Escaut et Meuse ont déclenché la grève, occupant les bâtiments. La même tactique a été suivie par la totalité du personnel de la société Franco-Belge, qui occupe à Raismes 1.050 ouvriers.

Mais, c'est surtout dans les mines que l'extension prise par les grèves a été importante. La compagnie des mines d'Anzin est durement touchée. Vendredi matin, 1.300 mineurs de la fosse Saint-Marc, à Abscon, ont débrayé et occupé le carreau de la fosse. Ils sont imités par les 1.000 ouvriers de la fosse Audiffred à Escaudain, et par la totalité des ouvriers des mines de Rœulx, à Lourches, Agache à Somain, et Blignères, à Denain. Bientôt, les fosses de Lanouville et Schneider à Lourches étaient atteintes par le mouvement. 800 ouvriers cessaient le travail sur le chantier des mines d'Anzin.

Au cours de la nuit, les mineurs se sont couchés sur les rails des voies ferrées appartenant aux concessions minières. Presque tout le trafic est interrompu.

Jusqu'ici, on ne signale aucun incident.

Dans la région de Douai

Le mouvement de grève ne cesse de s'étendre.

C'est ainsi que le travail a cessé vendredi, vers 10 heures, à la Tréflerie, et aux établissements Arbel, dite « Forges de Douai », qui occupent ensemble près de 1.500 ouvriers.

D'autre part, dans l'arrondissement, on signale que les ouvriers des établissements Fourcy, de Corbehem, sont également en grève, comme d'ailleurs les ouvriers des usines de la Briquette qui occupent 550 ouvriers à Somain.

Toutes les usines de la surface des mines de Douchy, qui se trouvent au sud du bassin d'Anzin, chôment aussi. On signale également une certaine effervescence aux mines de l'Escarpelle.

Aux Forges de Douai, à midi, le piquet de grève a laissé sortir le personnel employé, à condition qu'il ne reprenne pas le travail dans l'après-midi.

Dans le bassin de la Sambre

Des cahiers de revendications sont, d'autre part, établis aux ateliers des Aciéries du Nord, à Maubeuge et Hautmont (1.800 ouvriers), à la Centrale électrique de Sous-le-Bois (100), aux Aciéries de Feignies (570) et aux usines du Tilleul, à Maubeuge (,00 ouvriers).

Les 135 ouvriers occupés à la reconstruction de l'arsenal de Maubeuge, ont aussi cessé le travail.

Les mines de Lens qui alimentent en partie nos régions en gaz, cessent leur exploitation

La grève du dépôt de Wingles, des mines de Lens, s'est étendue ce matin au dépôt de Lens. Les trains de charbon ne partent plus. Les vagons chargés encombrent les carreaux des mines. Dans ces conditions, la direction a décidé l'arrêt de l'extraction.

Les 18.500 mineurs de la concession ont été remontés au jour et mis en chômage. Sur les 22.000 ouvriers qu'occupent les mines de Lens, 3.211 seulement étaient travaillé vendredi dans les organisations annexes, c'est-à-dire: centrale électrique, magasins, ateliers de bois, construction, équipages, quais, fours à coke, électrochimie; mais la direction des mines de Lens a décrété le chômage complet pour aujourd'hui samedi et lundi prochain.

C'est le gaz des mines de Lens qui alimente la région de Lille, Roubaix et Tourcoing et leur Centrale électrique qui fournit le courant à la région parisienne jusqu'à Creil. Son arrêt privera aussi de lumière toutes les installations des mines de Lens sur toute l'étendue de la concession.

Les mêmes inquiétudes surgissent de la situation de la concession de Liévin, touchée par la grève, et dont la centrale électrique alimente les communes de Liévin, Avion, Givenchy-en-Gohelle et Angres.

Au surplus, elle fournit l'énergie aux usines voisines, connues sous le nom d'usines d'ammoniaque et d'usines à essence synthétique.

La grève est générale aux mines de Liévin

Les organisations syndicales de Liévin ont décidé vendredi soir, après une entrevue avec la direction des mines, d'organiser la grève générale dans toute la concession dès demain matin. Les mines de Liévin comptent environ 7.000 ouvriers.

DANS LA SOMME

Le mouvement de grève a gagné vendredi le tissage Saint frères, à Abbeville, comptant 600 ouvriers, et les ateliers métallurgiques G.S.P., à Albert, comptant 150 ouvriers. Dans ces deux établissements, le personnel occupe les ateliers.

DANS L'AISNE

A Saint-Quentin

Voici les établissements en grève ce matin en plus de l'usine Touron, arrêtée hier : Etablissements Mariage (fabrique de meubles), 386 ouvriers; Quint et Flament, métallurgie (143 ouvriers), Cité Métallurgie (56 ouvriers). A 11 h. 15, les établissements Vandendriessche (filature de coton) ont cessé le travail (318 ouvriers) et 148 ouvrières grévistes occupent les ateliers.

Des délégations ont présenté des revendications allant jusqu'à 25 % d'augmentation des salaires, la semaine de 40 heures, congé annuel payé, etc.

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Autour des imprimeries de journaux

Paris, 5 juin. — On sait que le Syndicat de la presse parisienne, qui groupe la quasi-totalité des journaux de la capitale, a décidé de ne pas faire paraître vendredi les différents organes de ses membres.

Aussi, dans la nuit de jeudi à vendredi, les salles de rédaction et les imprimeries des grands journaux situées pour la plupart autour des grands boulevards, sont-elles presque désertes.

La rue du Croissant et ses environs, centre de l'impression des quotidiens d'importance secondaire, connaissent, eux aussi un calme inaccoutumé. Les cafetiers de cette rue se sont presque tous octroyé un jour de congé. C'est un fait très rare dans les annales de ce quartier.

Seuls des journaux parisiens paraissent vendredi matin : « L'Aube », « La République », « L'Humanité», «Le Populaire», «Le Peuple » et l'« Action française ».

A la grève du personnel des Messageries Hachette et des chauffeurs de transports automobiles est venue s'ajouter celle de l'Association syndicale des marchands de journaux de la région parisienne. Ainsi, non seulement la vente d'aucun journal ne pourra être assurée chez les concessionnaires des Messageries Hachette, d'ailleurs non approvisionnés, mais encore les dépositaires indépendants de cette organisation se sont-ils engagés à ne céder au public aucune publication.

Les locaux des Messageries Hachette continuent d'être occupés par le personnel en grève.

Les uns dorment, les autres discutent, cependant que les camions abandonnés de leurs chauffeurs, sont rangés tout le long de la rue Paul-Lelong, comme prêts pour un service qui ne sera cependant pas exécuté faute de personnel, faute aussi de journaux.

Une lettre du président de la Confédération générale de la production française à M. Blum

Paris, 5 juin. — M. Duchemin, président de la Confédération générale de la production française, a adressé à M. Léon Blum une lettre l'assurant tout d'abord de la collaboration loyale et active de la Confédération.

Il attire ensuite l'attention du président du Conseil sur le caractère qu'a pris, dès l'origine, le mouvement de grève qui risque, par son extension, de paralyser l'économie nationale et menacer, à bref délai, le ravitaillement de la population.

M. Duchemin déclare qu'il est impossible aux chefs d'entreprises de poursuivre des pourparlers tendant à l'établissement de contrats collectifs ou d'accords généraux, tant que leurs usines sont occupées illégalement.

Il exprime le souhait que le nouveau gouvernement puisse obtenir l'évacuation des établissements, ce qui permettrait d'engager immédiatement des conversations tendent à résoudre les problèmes qui sont posés.

Il souligne enfin les répercussions que peuvent avoir les revendications présentées, sur la situation économique, financière et monétaire du pays.

La dixième journée de la grève à Paris

Paris, 5 juin. — La situation au matin de cette dixième journée de grève est sensiblement la même que la veille dans la région parisienne.

Les moyens de transports en commun : métro, tramways et autobus fonctionnent, ainsi que les taxis.

Les automobiles ménagent leur essence et l'on assiste à cette scène inaccoutumée de chauffeurs achetant l'essence au bid